



# France Langue – COVID 19

## Guide des pratiques sanitaires

*Mise à jour du 3 février 2021*

*(for information in English please go directly to page 11)*

## OBJECTIFS DE CE GUIDE

La France est frappée par une crise sanitaire majeure liée à l'épidémie de Coronavirus. La maladie provoquée par ce Coronavirus a été nommée COVID-19 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Le secteur d'activité de France Langue implique, par nature, le regroupement de personnes concentrées autour d'une même tâche dans une dynamique de coopération. Les interactions entre les participants représentent l'essence même de l'activité, ce qui constitue une situation à risques.

Dans ce contexte, France Langue a constitué une commission Covid-19 et élabore ce guide sanitaire à partir des recommandations et obligations légales applicables pour les salariés. Il est basé sur le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de COVID-19 et les fiches métiers applicables (accueil du public, formation, fonctions transverses...) validé par le ministère du travail.

Ce guide vise à organiser l'activité en garantissant la bonne préservation de la santé des salariés, des travailleurs non-salariés, apprenants, clients, sous-traitants, fournisseurs et dirigeants et ainsi participer à la prévention et limiter la propagation du COVID-19. Chacun est responsable à titre individuel et collectif du respect du contenu de ce guide et de le faire respecter pour sa propre sécurité et celle de ses interlocuteurs. La sécurité est l'affaire de tous et l'activité doit s'organiser autour du respect strict des gestes barrières.

Le présent guide pourra être mis à jour en fonction des évolutions des recommandations préconisées par le gouvernement et des retours d'expériences du secteur.

Les informations détaillées concernant les mesures sanitaires prises par le gouvernement français sont disponibles sur le site internet : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

## LES GESTES BARRIERES

A minima, les entreprises concernées par l'activité de formation / enseignement se doivent de mettre en place et de faire respecter les gestes barrières individuels (consignes du gouvernement), à savoir :

- Respecter la distance d'au moins 1 mètre minimum entre chaque individu. La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale recommandée d'un mètre entre chaque personne (distance recommandée en France), permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.
- Se laver les mains très régulièrement avec du savon ou du gel/solution hydroalcoolique, et au moins en arrivant dans le centre, avant et après la prise de boisson, de nourriture de cigarettes, après un passage aux toilettes, après avoir toussé ou éternué, après contact impromptu avec d'autres personnes ou contacts d'objets récemment manipulés par d'autres personnes. Séchage avec essuie-mains en papier à usage unique.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique
- Port du masque quand la distance d'un mètre ne peut être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire
- Saluer sans se serrer la main, bannir les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans une poubelle.
- Eviter de se toucher le visage
- Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)
- Aérer les pièces 15 minutes 3 fois par jour
- Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du Covid-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15)

### PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Aérer les pièces 10 minutes, 3 fois par jour



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

## PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS DE COVID-19 AU SEIN DES ECOLES FRANCE LANGUE

### Conduite à tenir en cas de symptômes

Les symptômes évocateurs sont la toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, difficultés respiratoires, à parler ou à avaler, perte du goût ou de l'odorat etc.

#### Conduite à tenir :

- Isolement immédiat du salarié ou client avec un masque chirurgicale dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.– Dans le cas d'un client mineur, appel sans délai des parents/responsables légaux
- La protection : éviter les contacts avec les collègues, appliquer les gestes barrières en gardant une distance de 1 à 2 mètres, porter un masque et respect impératif des gestes protecteurs
- Mobiliser le professionnel de santé dédié de l'établissement, un sauveteur/secouriste du travail formé au risque Covid ou le référent Covid, selon l'organisation locale
- La recherche de signes de gravité
- En l'absence de signe de gravité, contacter le médecin du travail ou demander à la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical. Si confirmation d'absence de signes de gravité, organiser son retour à domicile en évitant les transports en commun.
- En cas de signe de gravité (ex. détresse respiratoire), appeler le SAMU :
  - Composer le 15 (en étant suffisamment proche de la personne afin de permettre au médecin de lui parler. Se présenter, présenter en quelques mots la situation (Covid-19, pour qui, quels symptômes), donner son numéro de téléphone, préciser la localisation et les moyens d'accès ; l'assistant de régulation passera un médecin et donnera la conduite à tenir (en demandant souvent de parler à la personne ou de l'entendre respirer).
  - Si l'envoi des secours est décidé par le centre 15, organiser l'accueil des secours; rester à proximité (en respectant la distance d'au moins 1 m) de la personne pour la surveiller le temps que les secours arrivent ; en cas d'éléments nouveaux importants, rappeler le Samu 15 ; ne jamais s'énerver ou agir dans la précipitation.

Après la prise en charge de la personne, prendre contact avec le service de santé au travail et suivre ses consignes, y compris pour le nettoyage et la désinfection du poste de travail et le suivi des salariés ayant été en contact avec le cas.

#### Nettoyage du poste de travail (à valider par le médecin du travail) :

Concernant le poste de travail qui a été occupé par un salarié (ou une table occupée par un client) suspect de Covid-19, aérer la pièce quand c'est possible, traiter les surfaces (bureau, matériel informatique, téléphone, poignées de porte, interrupteurs...) en utilisant un produit virucide actif sur le coronavirus SARS-CoV-2 (produit respectant la norme EN 14 476 +A2 (2019) pour les virus enveloppés ou substance reconnue pour inactiver le virus (eau de javel à 0,1 %, alcool à 70 %...)).

Les déchets produits par la personne contaminée suivent la filière d'élimination classique.

#### **En cas de test positif**

Si le cas Covid est confirmé, l'identification et la prise en charge des contacts seront organisées par les acteurs de niveaux 1 et 2 du contact-tracing (médecin prenant en charge le cas et plateformes de l'Assurance maladie). Les contacts évalués « à risque » selon la définition de Santé publique France seront pris en charge et placés en isolement pendant une période de 7 jours (pendant 7 jours pleins à partir de la date du dernier contact avec le cas confirmé et réalisation d'un test au 7ème jour), sauf dans les situations particulières (professionnels d'établissements de santé ou médico-sociaux ou d'opérateurs d'importance vitale...).

Les acteurs du contact-tracing pourront s'appuyer sur les matrices des contacts en entreprise réalisées par le référent pour les cas avérés ainsi que, le cas échéant, sur la médecine du travail pour faciliter l'identification des contacts et leur qualification (« à risque » ou « à risque négligeable ») France Langue facilitera et participera à l'information si un salarié ou un client a un test positif.

Si une personne est testée positive, France Langue :

- Informera les personnels et participants en contact direct qu'ils sont peut-être des cas contacts ( en respectant l'anonymat et sans aucun détail médical) et en attendant la prise en charge des autres acteurs de prévention.
- Suivra les conseils donnés par l'agence régionale de santé pour chaque cas ou cas similaire
- Orientera les cas contacts vers les interlocuteurs capables de les renseigner (médecin traitant, médecin du travail et assurance maladie).

## **REDUCTION DES RISQUES DE TRANSMISSION**

### **Les programmes à France Langue**

Nous proposons un programme hybride incluant des cours à l'école combinés à des cours en ligne sur notre école virtuelle FL OnLine.

Le cours standard de français général (20 leçons) a lieu à l'école, les ateliers thématiques complémentaires (cours intensif, super intensif, préparation aux examens) ainsi que les cours particuliers ont lieu en ligne, en classes virtuelles avec nos professeurs.

### **L'organisation des plannings**

A Paris, le planning des cours sera adapté afin de limiter le nombre de personnes présentes dans l'école. Si le nombre d'inscrits ne nous permet pas d'assurer l'ensemble des classes en présentiel, nous alternerons entre cours en présentiel à l'école et cours en ligne (par exemple: 3 jours à l'école / 2 jours en ligne). Chaque classe recevra son planning en amont ainsi que lors de la réunion d'information, organisée le lundi matin.

Notre programme au pair à Paris se fera entièrement en ligne dans un premier temps, avant de pouvoir, nous l'espérons, reprendre un rythme normal dès que cela sera possible.

Dans nos écoles de province, tous les cours ont repris en présentiel, les ateliers complémentaires ainsi que les cours particuliers ont en revanche lieu en ligne, en classes virtuelles avec nos professeurs.

### **Les flux au sein de l'établissement**

A l'intérieur du bâtiment, un sens unique de circulation est mis en place avec marquage lisible au sol pour éviter les croisements, si ce n'est pas possible, il faut faire respecter les gestes barrières avec port du masque.

### **Dans les salles de classe**

Les salles de formation doivent être organisées de manière à respecter une distance d'au moins 1 mètre entre les tables et entre les tables et le bureau des enseignants.

Les enseignants ouvrent leur salle de classe avant l'arrivée des participants et les y attendent à l'intérieur. Pour toute question à un autre personnel du site, ils utilisent l'application Teams (appel ou message) pour éviter au maximum de se déplacer.

L'entrée et la sortie des participants du site FL devront se faire de façon que les personnes ne se croisent pas. Si possible prévoir une porte d'entrée et une porte de sortie ainsi qu'un marquage au sol et des affichages indiquant le sens de circulation.

### **Les espaces communs**

Les espaces communs, ainsi que les distributeurs de boissons, les fontaines à eau etc. sont condamnés.

## HEBERGEMENT ET TRANSFERTS

Les hébergements/ transferts des clients France Langue seront organisés dans le respect des règles sanitaires et en fonction des guides spécifiques sectoriels.

Par exemple, pour les hôtels, il convient de veiller à l'application du protocole de déconfinement commun à toute la profession HCR (hôtels, cafés et restaurants).

### **Protocole d'accueil en famille**

Les familles d'accueil choisies par France Langue respecteront les règles sanitaires suivantes afin de garantir la sécurité des étudiants :

- Application des gestes barrières (comme détaillées plus haut)
- Le port du masque n'est pas systématiquement utilisé par nos familles mais les étudiants sont libres d'en porter un s'ils le souhaitent ou bien si l'évolution de la situation l'impose
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique. Toutes les familles mettent à disposition des étudiants du gel ou du savon
- Nettoyage approfondi de toutes les pièces et points de contact
- Délai minimum de 24h entre 2 séjours afin d'optimiser l'aération et le nettoyage de la chambre et de la maison ou de l'appartement.

### **Protocole d'accueil en résidence**

Chaque résidence applique son propre protocole, il est amené à évoluer en fonction des conditions. Les résidences accueilleront les étudiants dans le respect des conditions minimum suivantes :

- Rappel et affichage à la réception des gestes barrières
- Le port du masque est recommandé dans les espaces communs si la distanciation sociale ne peut pas être respectée
- La réception de votre résidence n'accueille qu'une seule personne à la fois avec port du masque
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique pour certaines résidences
- Nettoyage approfondi de tous les espaces communs et points de contact
- Les espaces communs de certaines résidences, salle d'étude, salle de sport, bibliothèque... peuvent être fermés jusqu'à nouvel ordre
- Résidences avec cuisine partagée : pas plus de 3 personnes à la fois, nettoyage des cuisines 2 fois par jour
- Délai de rotation minimum de 24h entre 2 séjours afin d'optimiser l'aération et le nettoyage de la chambre.

## CONDITIONS D'ENTREE SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

### **Mise à jour suite aux annonces du gouvernement le vendredi 29/01/2021**

#### ➤ Règles applicables aux voyageurs en provenance d'un pays de l'UE :

Les frontières intérieures à l'espace européen (États-membres de l'Union européenne ainsi qu'Andorre, Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Saint-Siège et Suisse) demeurent ouvertes.

Les voyageurs provenant de ces pays peuvent donc entrer sur le territoire français.

En revanche, ils doivent impérativement présenter à leur arrivée en France :

- Un **test PCR négatif** datant de moins de 72 heures
- Une **attestation sur l'honneur d'absence de symptômes** de la COVID-19

L'attestation sur l'honneur peut être téléchargée en cliquant sur le lien suivant : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

#### • Règles applicables aux voyageurs en provenance d'un pays hors l'UE :

Les frontières extérieures à l'UE restent fermées, en revanche les étudiants internationaux peuvent entrer sur le territoire français selon les conditions spécifiées ci-dessous :

*Étudiant titulaire d'un visa de long séjour (VLS), d'un visa de court séjour (VCS) pour études ou pour stages (hors VCS Concours), ou venant pour moins de 90 jours en provenance d'un pays dispensé de VCS, ou mineur scolarisé, justifiant d'un lieu d'hébergement en France.*

Tous les étudiants internationaux provenant de pays hors UE doivent présenter avant l'embarquement pour la France les documents suivant :

- Un **test PCR négatif** datant de moins de 72 heures

*Dans les rares pays où la réalisation d'un test PCR est impossible, un système de dépistage à l'arrivée sera mis en place avec septaine obligatoire dans un lieu d'hébergement validé par les autorités publiques.*

- Une **attestation de déplacement dérogatoire**

*Motif à sélectionner : Motif familial impérieux (préciser : Étudiants en début, reprise ou fin de cycle d'études)*

**IMPORTANT :** L'étudiant devra présenter un certificat de scolarité en cours de validité au moment des contrôles.



- Une **attestation sur l'honneur d'absence de symptômes** de la COVID-19

L'attestation de déplacement dérogatoire vers la France ainsi que l'attestation sur l'honneur peuvent être téléchargées en cliquant sur le lien suivant : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

- S'engager à **s'isoler pendant une période de 7 jours** après l'arrivée sur le territoire français et effectuer un deuxième test PCR à la fin de la période d'isolement.

La septaine peut s'effectuer :

- A son domicile s'il dispose d'un logement lui permettant de s'isoler des personnes partageant son domicile, notamment si elles sont à risque de forme grave de Covid-19
- Dans un lieu d'hébergement dédié s'il ne dispose pas d'une adresse de domiciliation ou si son logement n'est pas adapté.

Pour la durée totale de la quatorzaine, le voyageur s'engage à rester dans un même lieu et à limiter ses sorties à ses besoins essentiels. Durant l'isolement, il est impératif de respecter des mesures d'hygiène plus strictes et d'éviter tout contact avec d'autres personnes. En cas de sortie de son domicile ou s'il est en présence d'une personne, le port d'un masque doit être systématique.

## RESTRICTIONS APPLIQUEES EN FRANCE

Le **port du masque est obligatoire** dans l'espace public et hautement recommandé en intérieur.

Un **couvre-feu national** est en vigueur en France métropolitaine de 18h à 6h à compter du samedi 16/01/2021 et pendant une période d'au minimum 15 jours.

Pendant le couvre-feu les déplacements non-essentiels sont interdits, sauf dans certains cas (spécifiés sur le site du Gouvernement) pour lesquels une attestation de déplacement téléchargeable est obligatoire.

Les sorties et déplacements sans attestation dérogatoire sont donc interdits de 18h00 à 06h00 sur l'ensemble du territoire métropolitain sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3 750 € en cas de récidive.

L'attestation de déplacement dérogatoire pendant le couvre-feu peut être téléchargé en cliquant sur le lien suivant : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement-couvre-feu>

## CONTACT UTILE

Numéro vert : infos sur le Coronavirus COVID-19, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000.

## CGV PARTICULIERES DE VENTE – COVID

- **Inscriptions avant le 31/12/2021 pour un séjour en 2021:**

- Report sans frais dans un délai de 18 mois à compter de la date d'inscription
- Annulation sans frais si l'annulation est due au COVID\*. L'annulation doit intervenir au plus tard 72 heures avant le début du programme.

*\*en cas de restriction de voyager de la part du pays d'origine ou le pays de destination, ou si les écoles France Langue sont fermées administrativement par ordre gouvernemental.*

- **Inscriptions avant le 31/12/2021 pour un séjour en 2022:**

- Report sans frais dans un délai de 12 mois à compter de la date d'inscription
- En cas d'annulation, on devra appliquer les conditions générales de vente habituelles.

*Vous pouvez consulter nos conditions particulières de vente COVID et nos conditions générales de vente sur notre site internet : <https://www.france-langue.fr/cgv/>*

## CONDITIONS OF ENTRY IN FRANCE

**Latest update on January 29<sup>th</sup> 2021 following the recent announcements from the French government.**

➤ For travellers coming from a country inside the EU :

If you are arriving from a country on the list below, you can enter metropolitan France.

Member States of the European Union: Andorra, Australia, the Holy See, Iceland, Japan, Liechtenstein, Monaco, New Zealand, Norway, Rwanda, San Marino, South Korea, Singapore, Switzerland, and Thailand.

For your arrival in France, you must fill in and carry two documents in addition to required travel documents:

- A **negative test result carried out less than 72 hours** will be requested before boarding. You will not be allowed to board without this document.  
*If you do not have this result, you will have to take a test at your airport of arrival.*
- A **sworn statement** that you do not have COVID-19 symptoms.

This document can be downloaded in French and English from the Ministry of the Interior's website:

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

➤ For travellers coming from a country outside the EU :

If you are in another country, you are recommended to limit international travel as much as possible. However, international students can enter France if they show that they meet the exception criteria:

*If you are a student with a long-stay visa or short-stay visa (VCS) for study or placements or coming for less than 90 days from a country exempted from VCS requirements or you are a minor enrolled in school, and you can prove you have accommodation in France.*

For your arrival in France, you must provide:

- A **negative test result carried out less than 72 hours**. You will not be allowed to board without this document.  
*If you do not have this result, you will have to take a test at your airport of arrival.*

- An **exempted international movement certificate for travel to metropolitan France**. You must present this certificate to travel companies before using your travel ticket, as well as to border control authorities

Tick the box: Compelling family reason (specify: Students beginning, resuming or ending their studies)

**IMPORTANT:** you will be asked to provide your official higher education attendance certificate issued by France Langue before boarding.

- A **sworn statement** that you do not have COVID-19 symptoms.

These documents can be downloaded in French and English from the Ministry of the Interior's website:

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

- You will be required to **self-isolate for a period of 7 days** from your arrival date in France.

The self-isolation period can be done:

- At home if it meets the necessary requirement to protect others
- If the place where you are self-isolating, for example hotels or accommodation with family or friends, does not meet the necessary requirements, you will be required to self-isolate in facilities arranged by the Government.

During the 7-day self-isolation period, you must limit your travels outside your home to the strict minimum. You must follow the sanitary restrictions in place and avoid meeting with other people. In case you need to go out, you must wear a mask at all times.

## CURRENT RESTRICTIONS IN PLACE IN FRANCE

**Wearing a mask is mandatory** in public places. It is also highly recommended indoors, especially if you are in close contact with a person at risk.

**A national curfew** has been announced by the government on January 14<sup>th</sup> and will be applicable from January 16<sup>th</sup> and for a period of 15 days minimum.

People are not allowed to go out between **6pm to 6am**, except in rare specific cases (explained on the French government website) for which an exempted movement certificate needs to be provided.

Going out without this document will expose you to a fine of 135€ that can go up to 3750€.

This document can be downloaded by the Ministry of the Interior's website: <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement-couvre-feu>

## HOTLINE

A toll-free hotline service (French only) can answer your questions about the Coronavirus COVID-19 non-stop, 24 hours a day, 7 days a week: 0 800 130 000 (from abroad: +33 800 130 000, depending on your operator).

*Please note that the toll-free hotline service cannot give medical advice.*

## COVID SPECIAL TERMS AND CONDITIONS

- **Enrolments before 31/12/2021 for a language study programme in 2021:**
  - Free postponement for a period of 18 months from the original registration date
  - No cancellation fees for any programme starting in 2021 and cancelled due to COVID\*. Cancellation must be sent at least 72 hours prior to the start of the programme.

*\*if there is a restriction of travel either from the country of origin or from France, or if France Langue school is closed due to a government order.*

- **Enrolments before 31/12/2021 for a language study programme in 2022:**
  - Free postponement for a period of 12 months from the original registration date
  - In case of cancellation, our regular Terms and Conditions will be applied.

Please check all the details on our website <https://www.france-langue.com/covid-19/>

---

Toute l'équipe des écoles France Langue est à votre disposition si vous avez la moindre question.

The whole team at France Langue is here to help if you have any questions.

**Nous avons hâte de vous accueillir en France!**